Cour
FRC
3738

ÉTAT DES GRANDS BAILLIAGES érigés dans l'étendue du Royaume, par l'Ordonnance du préſent mois, & des Reſſort & Arrondiſſement proviſoirement atribués à chacun deſdits Sieges, par le même Edit.

PARLEMENT DE PARIS.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
CHATELET DE PARIS.	Son Reſſort comme Siege ordinaire & comme Préſidial. Les Bailliages-Préſidiaux de Mantes, Meaux & Melun.
AMIENS.	Son Reſſort comme Bailliage & comme Préſidial. La Sénéchauſſée-Préſidiale d'Abbeville. Les Bailliages de Guiſe, Péronne, Saint-Quentin, leſquels ſeront diſtraits du Préſidial de Laon.
ANGOULÊME.	Son Reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. La Sénéchauſſée-Préſidiale de Gueret.
BEAUVAIS.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial. Le Bailliage Préſidial de Senlis. Le Bailliage de Creſpy-en-Valois, qui ſera diſtrait du Préſidial & du Grand-Bailliage de Soiſſons, pour reſſortir au Préſidial de Senlis.
BOURGES.	Son Reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
CHALONS-SUR-MARNE.	Son Reſſort comme Baillage & comme Préſidial. Les Bailliages-Préſidiaux de Rheims & Vitry-le-François.

LANGRES.	Son Reſſort comme Bailliage & comme comme Préſidial.
	Le Bailliage-Préſidial de Chaumont-en-Baſſigny.
LYON.	Son Reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	Le Bailliage-Préſidial de Mâcon.
LE MANS.	Son Reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	Les Bailliages-Préſidiaux de la Fleche & Château-Gontier.
	Les Bailliages de Belleſme & Mortagne, leſquels ſeront diſtraits du Préſidial de Chartres.
MOULINS.	Son Reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	Le Bailliage-Préſidial de Saint-Pierre-le-Moutier.
ORLÉANS.	Son Reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Les Bailliages-Préſidiaux de Blois & Chartres; à l'exception des Baillages de Belleſme & de Mortagne, qui ſeront diſtraits de Chartres pour reſſortir au Mans.
POITIERS.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	La Sénéchauſſée-Préſidiale de la Rochelle.
RIOM.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	La Sénéchauſſée-Préſidiale de Clermont-Ferrand.
	Le Bailliage-Préſidial d'Aurillac.
SENS.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Les Bailliages-Préſidiaux d'Auxerre, Montargis, Provins & Troyes.
SOISSONS.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Les Bailliages-Préſidiaux de Chateau-Thierry & Laon; excepté le Bailliage de Creſpy, qui ſera diſtrait de Laon pour reſſortir à Beauvais, & ceux de Guiſe, Péronne & Saint-Quentin, qui devront reſſortir à Amiens.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

TOURS.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial. La Sénéchauſſée Préſidiale d'Angers. Le Bailliage-Préſidial de Chatillon-ſur-Indre.

PARLEMENT DE TOULOUSE.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
TOULOUSE.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. Les Sénéchauſſées-Préſidiales de Caſtelnaudari & Montauban.
AUCH.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. La Sénéchauſſée-Préſidiale de Leictour.
CARCASSONNE.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. Les Sénéchauſſées-Préſidiales de Béziers, Limoux & Pamiers.
NISMES.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. Les Sénéchauſſées-Préſidiales de Montpellier & du Puy-en-Vélay.
VILLEFRANCHE en Rouergue.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. Les Sénéchauſſées-Préſidiales de Cahors & Rhodez.

PARLEMENT DE GRENOBLE.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
Le Bailliage de GRÉSIVAUDAN ſéant à Grenoble.	Son reſſort comme Bailliage. La Juſtice de Grenoble. Le Bailliage de Briançon. Les Bailliages & les Juſtices d'Embrun & Vienne.
VALENCE.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. La Sénéchauſſée de Montélimart.

Suite de Valence.	La Juſtice de la Principauté d'Orange & dépendances.
	Les Bailliages du Buis, de Gap, & de Saint-Paul-trois-Châteaux.
	Les Juſtices compriſes dans ledit arrondiſſement.

PARLEMENT DE BORDEAUX.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
BORDEAUX.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	Les Sénéchauſſées-Préſidiales de Libourne & Saintes.
CONDOM.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	Les Sénéchauſſées-Préſidiales d'Agen & Nérac.
DAX.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	La Sénéchauſſée-Préſidiale de Bazas.
PÉRIGUEUX.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial.
	Les Sénéchauſſées-Préſidiales de Brives, Limoges, Sarlat & Tulles.

PARLEMENT DE DIJON.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
DIJON.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Les Bailliages-Préſidiaux de Châtillon-ſur-Seine & Semur en Auxois.
CHALONS-ſur-SAONE.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Le Bailliage-Préſidial d'Autun.
BOURG-en-Breſſe.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	La Sénéchauſſée de Trévoux.

PARLEMENT DE ROUEN.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
ROUEN.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Les Bailliages-Préſidiaux de Caudebec & Giſors.
	Les Sieges particuliers qui ont été diſtraits deſdits Bailliages.
	Le Bailliage d'Arques, & les Sieges qui en ont été diſtraits.
	Les Juſtices ſituées dans ledit arrondiſſement.
CAEN.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Les Sieges qui en ont été diſtraits.
	Le Bailliage-Préſidial de Coutance, & les Sieges particuliers qui en ont été diſtraits.
	Les Juſtices ſituées dans ledit arrondiſſement.
ALENÇON.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.
	Le Bailliage-Préſidial d'Evreux.
	Les Sieges qui ont été diſtraits deſdits Bailliages.
	Les Juſtices ſituées dans ledit arrondiſſement.

PARLEMENT D'AIX.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
AIX.	Son reſſort comme Sénéchauſſée.
	Les Sénéchauſſées d'Arles, Brignolles, Forcalquier, Hieres, Marſeille & Toulon.
	Les Juſtices Royales & Seigneuriales ſituées dans ledit arrondiſſement.
DIGNE.	Son reſſort comme Sénéchauſſée.
	Les Sénéchauſſées de Barcelonette, Caſtellane, Draguignan, Graſſe & Siſteron.
	Les Juſtices Royales & Seigneuriales ſituées dans ledit arrondiſſement.

PARLEMENT DE PAU.

Grand-Bailliage.	*Arrondiſſement dudit Siege.*
La Sénéchauſſée de Pau.	Son reſſort. Les Sénéchauſſées d'Orthez, d'Oleron, de Morlas & de Sauveterre en Béarn. La Sénéchauſſée de Saint-Palais en Navarre. Les Cours de Barcas, Licharre, Mauléon & Tardet dans le pays de Soule. Toutes les Juriſdictions & Juſtices compriſes dans le reſſort du Parlement de Pau.

PARLEMENT DE RENNES.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
Rennes.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. Les Juriſdictions & Juſtices ſituées dans ſon arrondiſſement.
Nantes.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. Les Juriſdictions & Juſtices ſituées dans ſon arrondiſſement. La Sénéchauſſée-Préſidiale de Vannes, excepté les Juriſdictions d'Aurai, Hennebon & Quimperlé, qui en feront diſtraites pour reſſortir au Préſidial & Grand-Bailliage de Quimperlé.
Quimper.	Son reſſort comme Sénéchauſſée & comme Préſidial. Les Juriſdictions & Juſtices ſituées dans ſon arrondiſſement. Les Juriſdictions d'Aurai, Hennebon & Quimperlé, qui ſeront diſtraites de Vannes pour reſſortir à Quimper.

PARLEMENT DE METZ.

Grand-Bailliage.	*Arrondiſſement dudit Siege.*
Metz.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial.

Suite de Metz.	Les Bailliages-Préſidiaux de Sarlouis, Sedan, Toul & Verdun. Toutes les Juriſdictions & Juſtices compriſes dans les reſſort & arrondiſſement de tous leſdits Sieges, ſoit qu'elles y aient ou non reſſorti juſqu'à ce jour.

PARLEMENT DE BESANÇON.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
BESANÇON.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial. Les Bailliages-Préſidiaux de Lons-le-Saunier & Salins.
MESOUL.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial. Le Bailliage-Préſidial de Grai.

PARLEMENT DE DOUAY.

Grand-Bailliage.	*Arrondiſſement dudit Siege.*
La Gouvernance de DOUAY.	Son reſſort. Le Bailliage-Préſidial de Flandre, ſéant à Bailleul. Le Bailliage & la Gouvernance de Lille. Les Bailliages d'Aveſne & du Queſnoy. Les Prévôtés Royale & Municipales de Valenciennes. Les Prévôtés de Maubeuge, d'Agimont & de Bavay. Généralement toutes les Juriſdictions & Juſtices compriſes dans le reſſort du Parlement de Douay.

PARLEMENT DE NANCY.

Grands-Bailliages.	*Arrondiſſement deſdits Sieges.*
NANCY.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial. Le Bailliage-Préſidial de Dieuze. Les Bailliages de Boulay, Bouzonville, Briey, Commercy, Etain, Longuyon, S. Mihiel, Thiancourt, Thobey & Villers-la-Montagne, mis, par Edit du mois de Juin 1772, ſous le reſſort des Préſi-

Suite de Nancy.	diaux de Metz, Toul & Verdun, & qui depuis la défunion des Parlemens de Metz & de Nancy, ne ſont rentrés ſous le reſſort d'aucun autre Préſidial.
MIRECOURT.	Son reſſort comme Bailliage & comme Préſidial. Le Bailliage-Préſidial de S^t-Diez.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE ROUSILLON.

Grand-Bailliage.	*Arrondiſſement dudit Siege.*
PERPIGNAN.	Les Bailliages, Juriſdictions & Juſtices, ci-devant compris dans les reſſort & arrondiſſement de la Viguerie du Rouſſillon & de Valleſpir. Les Vigueries du Conflent & Capſir, de la Cerdagne & Vallée de Carrol. Cénéralement toutes les Juriſdictions & Juſtices, compriſes dans le reſſort du Conſeil Supérieur de Perpignan.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'ALSACE.

Grand-Bailliage.	*Arrondiſſement dudit Siege.*
COLMAR.	Le reſſort qui lui a été ſpécialement attribué par ledit Edit. Les Préſidiaux de Thann & Haguenau, créés par le même Edit. Généralement tous les Tribunaux, Juriſdictions & Juſtices, du reſſort du Conſeil-Supérieur de Colmar.

Fait & arrêté au Conſeil d'Etat du Roi, SA MAJESTÉ y étant, tenu à Verſailles, le 1^er Mai 1788.

Signé, le BON DE BRETEUIL.

Le Roi ſéant à ſon Lit de Juſtice a ordonné & ordonne que le préſent Etat ſera enrégiſtré au Greffe de ſon Parlement, & que ſur le repli d'icelui il ſoit mis que lecture en a été faite & ledit enrégiſtrement ordonné, ce requérant ſon Procureur-Général, pour être ce contenu en icelui exécuté ſelon ſa forme & teneur; & que copies collationnées ſeront envoyées par ſon Procureur-Général aux Bailliages & Sénéchauſſées du reſſort de ſondit Parlement, pour y être pareillement lues, publiées & enrégiſtrées; enjoint aux Subſtituts du Procureur-Général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement, le Roi tenant ſon Lit de Juſtice, au Château de Verſailles, le huit Mai mil ſept cent quatre-vingt-huit. Signé, LEBRET.

A VERSAILLES, de l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire du Roi.